

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 7 août 2017 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Deborah Beattie, Jamie Moore, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc, et du public.

**2017-08-131 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 7 AOUT 2017**

1. Agenda
2. Procès-verbaux du 3 juillet 2017
3. Comptes payables
4. Règlements –
  - a) Avis de motion – Règlement No. 318 règlement déléguant certains pouvoirs au directeur général d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
  - b) Projet de Règlement No. 318 règlement déléguant certains pouvoirs au directeur général d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
5. Adoption du rapport annuel de la 4<sup>e</sup> année du plan de mise en œuvre/schéma incendie
6. Modification de la résolution no. 2017-03-58
7. Report du dépôt du rôle 2018-2019-2020
8. Octroi de mandat de préparation des règlements de concordance
9. Appui CPTAQ – lot 5 365 765
10. Autorisation de dépenses
  - a) administration
  - b) voirie
  - c) service des incendies
  - d) appuis financiers, dons
  - e) autres
11. Rapports mensuels
  - a) Inspecteur de la voirie
  - b) Inspecteur municipal en bâtiment
  - c) Service des incendies
12. Sujets divers
13. Correspondance
14. Période des questions
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 12, "Sujets divers", ouvert.

**2017-08-132 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUILLET 2017**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jamie Moore,  
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 3 juillet 2017, tel que déposé.

## **2017-08-133 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2017, ou par une appropriation de surplus ;

IL EST PROPOSÉ le conseiller Pierre Mineau,  
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

201700331	133	Ministère du revenu du Québec	8,194.32 \$
201700332	162	Receveur Général du Canada	2,764.51 \$
201700333	16	Bell Canada	473.84 \$
201700334	17	Bell Mobilité	19.50 \$
201700335	21	Bureau en Gros	282.11 \$
201700336	93	Hydro-Québec	1,277.15 \$
201700337	242	CIBC Visa	2,312.84 \$
201700339	423	BELL Canada - INTERNET	112.40 \$
201700330	569	Me Sylvie Desrochers	1,096.57 \$
201700341	146	Petite caisse - bureau	296.20 \$
201700342	1004	PAPETERIE ST-RÉMI	1,352.69 \$
201700343	48	Dunton Rainville	1,676.58 \$
201700344	59	Excavation Gilles Dauphinois Inc.	195.45 \$
201700345	68	Fonds d'information	44.00 \$
201700346	88	Village de Hemmingford	1,680.47 \$
201700347	98	Infotech	7,875.79 \$
201700348	145	Perron et Fils	197.48 \$
201700349	148	Pierre Martin	340.00 \$
201700350	163	Recy Compact Inc.	17,060.54 \$
201700351	174	Serrurier Havelock	96.47 \$
201700352	179	Somac Diesel performance Inc.	736.55 \$
201700353	186	Alarmes SPL - Atout Inc	117.86 \$
201700354	193	Variétés Hemmingford	11.83 \$
201700355	313	Dery Telecom	182.93 \$
201700356	326	Fortin Sécurité Médic Inc.	14.26 \$
201700357	405	NEIL LAMB	157.00 \$
201700358	422	Duteau, Gerald Jr. (Jay)	1,333.71 \$
201700359	624	Mecanique Hemmingford	121.26 \$
201700360	691	Jean-Pierre Guay Transport Inc.	741.53 \$
201700361	713	IMPERIAL OIL Ltd. - ESSO	1,102.10 \$
201700362	899	André Barrière	520.00 \$
201700363	929	Corrie Patterson	114.98 \$
201700364	947	Devon Watt	51.13 \$
201700365	977	Research Consultants International	1,990.00 \$
201700366	981	Jake Duteau	360.04 \$
201700367	982	David Catto	690.34 \$
201700368	983	Scott Mitchell	576.55 \$
201700369	984	Joshua Kyle	319.70 \$
201700370	1007	FILTRAQUA CANADA	144.73 \$
201700371	888	Subvention - système septique	7,000.00 \$
		Plus salaires estimés	18,500.00 \$
			<b><u>82,135.41 \$</u></b>

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 82,135.41\$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 318 RÈGLEMENT DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRALE D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**

Avis de motion, est donnée par le conseiller Jean Pierre Bergeron qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 318 intitulé *règlement déléguant certains pouvoirs au directeur générale d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*

**2017-08-134 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 318 RÈGLEMENT DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRALE D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**

ATTENDU QUE l'article 961.1 du code municipal du Québec accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté les règlements no 290 en juillet 2014, et no 233 en juin 1994 et qu'ils doivent être modifiés ;

ATTENDU QU'UN avis de motion avec dispense de lecture par le conseiller Jean Pierre Bergeron, a été donné conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

ATTENDU QUE le conseil a mentionné l'objet de ce règlement à la présente séance ;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron, APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le projet du règlement no 318 *déléguant certains pouvoirs au directeur général d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*.

*Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation dans la salle et au bureau municipal.*

**2017-08-135 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA 4<sup>e</sup> ANNÉE DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE/ SCHÉMA INCENDIE**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le rapport annuel de la 4<sup>e</sup> année du plan de mise en œuvre préparé par Mme Nancy Lussier, administratrice du service des incendies.

**2017-08-136 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO. 2017-03-58 RÉMUNÉRATION PERSONNELLE ÉLECTORALE**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a publié le projet de règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux ;

ATTENDU QUE ce nouveau cadre réglementaire sera applicable dès que le règlement sera édicté après la période de prépublication, soit, en principe, à compter de la première semaine de septembre 2017 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal, par choix, prend la décision d'établir la rémunération du personnel électoral payable lors des élections et référendums dans les municipalités, selon les recommandions du projet déposé par le MAMOT ;

ATTENDU QUE le taux minimal proposé par le Ministère des Affaires Municipales et des Régions dans le *Règlement modifiant le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ PAR la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les rémunérations suivantes du personnel électoral ou référendaire :

Poste	Salaire
Président d'élection	536\$ pour la tenue du scrutin 357\$ pour la tenue du vote par anticipation Lorsqu'une liste électorale est dressée et révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre 536\$ et le produit de la multiplication du nombre d'électeurs par 0.406\$ pour chacun des 2500 premiers électeurs
Secrétaire d'élection	Trois quarts de celle du président d'élection
Scrutateur :	14.06 \$ /l'heure
Secrétaire :	13.50 \$ /l'heure
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) :	14.06 \$ /l'heure
Président de la table de vérification de l'identité des électeurs	11.25 \$ /l'heure
Membre de la table de vérification	11.25 \$ /l'heure
Membres de la commission de révision (le minimum établi par le MAMR)	15.75 \$ / l'heure
Séance de formation	Même taux horaire par poste

DE suivre les taux proposés par le Ministère des Affaires municipales et des Régions pour les autres membres du personnel électoral.

#### **2017-08-137 REPORT DU DÉPÔT DU RÔLE 2018-2019-2020**

ATTENDU QUE la firme Évimbec juge qu'après l'évaluation des échéanciers visant le dépôt du rôle du Canton de Hemmingford;

ATTENDU QUE la firme Évimbec demande une extension afin de reporter la date du dépôt du nouveau rôle au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jamie Moore, APPUYÉ PAR le conseiller Jean Pierre Bergeron, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER la demande de la firme Évimbec pour le report du dépôt du rôle 2018-2019-2020 au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2017.

**2017-08-138 MANDAT DE PRÉPARATION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE**

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2016 le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire a approuvé le règlement no 288 de la municipalité du Village de Hemmingford ayant pour but d'annexer à son territoire une partie du territoire du Canton de Hemmingford ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des-jardins-de-Napierville a modifié le schéma d'aménagement et développement révisé pour modifier les limites territoriales de deux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit adopter, dans les six mois qui suivent l'adoption du schéma révisé, des règlements de concordance ;

CONSIDÉRANT QUE Martin Éthier, urbaniste et employé de la municipalité du village de Hemmingford, offre ses services de préparer les règlements de concordance pour les deux municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le Village s'occupera du dossier de la préparation des règlements ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE mandater les travaux de préparation des règlements de concordance à M Martin Éthier ;

D'APPROUVER les frais de 1120\$ pour le mandat payable au village de Hemmingford, les fonds provenant du budget pour les services professionnels – modification zonage de 2017.

**2017-08-139 DOSSIER CPTAQ, DEMANDE D'AUTORISATION D'ALIÉNATION CONCERNANT LE LOT 5 365 765 DU CHEMIN FISHER**

ATTENDU QUE les propriétaires du 5 365 765 cadastre du Québec, localisé sur le chemin Fisher, un terrain d'une superficie d'environ 75.29 hectares situé sur le territoire du Canton de Hemmingford ;

ATTENDU QUE le lot 5 365 765 est situé en zone agricole ;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 5 365 765 prévoient déposer une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le droit de subdiviser et d'aliéner une partie du terrain ;

ATTENDU QUE les propriétaires désirent faire subdiviser le lot existant en deux parties, 5000 m<sup>2</sup> pour la résidence et 747, 852.6 m<sup>2</sup> en terre agricole, afin des vendre séparément ;

ATTENDU QUE le projet d'aliénation ci-haut décrit n'aura pas d'impact négatif sur le potentiel et possibilités du lot ou des lots avoisinants à des fins d'agriculture et favoriserait les activités agricoles ;

ATTENDU QUE le projet décrit est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE CONFIRMER la conformité du projet ci-haut décrit à la réglementation municipale ;

DE RECOMMANDER à la CPTAQ, l'approbation de la demande d'autorisation.

**2017-08-140 AUTORISATION DÉPENSES, CONGRÈS FQM 2017**

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Fédération des municipalités du Québec aura lieu à Québec du 28 au 30 septembre 2017 ;

ATTENDU les divers ateliers et séances d'informations sont offerts aux représentants municipaux ;

IL EST proposé le conseiller Lucien Bouchard,  
APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le versement des frais d'inscription pour 6 membres du conseil, ainsi que la directrice générale, 760\$ par participant, pour un total de 4560\$ ;

DE DÉFRAYER les frais d'hébergement, de déplacement et des autres frais reliés au congrès, tel que prévu aux règlements no. 257-G et no. 316, et au budget de 2017.

**2017-08-141 DEMANDE AU MTQ, NETTOYAGE DE FOSSÉ DEVANT 157, ROUTE 202**

ATTENDU QU'UN résident du territoire demande à la municipalité de nettoyer le fossé devant sa propriété le 157, route 202 ;

ATTENDU QUE la route 202 est la juridiction du ministère du Transport du Québec ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jamie Moore,  
APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
ET RÉSOLU, unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE transmettre la demande du citoyen au MTQ poste de service de Napierville, pour la vérification et possible nettoyage du fossé en question.

**2017-08-142 TAILLAGE DE BRANCHES SENTIER DU PAYSAN**

ATTENDU QUE le Sentier du paysan doit être entretenu en taillant les branches longeant la piste cyclable, de Sainte-Clotilde, en passant par Hemmingford et Sherrington jusqu'à Saint-Bernard-de-Lacolle ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton offre de faire les travaux de taille de branches pour un montant de 85\$/ heure et de facturer la MRC des-Jardins-Napierville ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard,  
APPUYÉ par le conseiller Jamie Moore,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les ouvrages de taillage de branches et de facturer la MRC des-Jardins-Napierville une fois les travaux terminés.

**2017-08-143 RASSAGE DE ROCHERS SENTIER DU PAYSAN**

ATTENDU QU'avant d'entamer des travaux de réparation de la chaussée de la piste cyclable, les roches devront être enlevées ;

ATTENDU QUE le fournisseur de service Gérald Duteau jr, peut réaliser cette tâche pour environ 1500\$ ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jamie Moore,  
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER la dépense liée à l'enlèvement des roches, montant provenant du budget pour l'entretien et réparation – infrastructure , de 2017.

**2017-08-144 SCELLEMENT DES FISSURES, CHEMINS HURLEY**

ATTENDU QU'il y a plusieurs fissures qui doivent être scellées sur le chemin Hurley,

ATTENDU QUE la soumission reçue de la compagnie l'équipe, Marcil Inc est pour un montant de 1.58\$/mètres linéaire plus taxes ;

ATTENDU QUE la surface à couvrir est de 5.0 km, donc 13,750 mètres linéaires, pour un montant de 24,978.32 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les travaux ci-haut mentionnés et la dépense, les fonds provenant du budget pour l'entretien et réparation - infrastructure de 2017.

**2017-08-145 AUTORISATION DE DÉPENSE, TRAÇAGE DE LIGNES**

ATTENDU QUE l'inspecteur en voirie recommande le traçage de lignes sur 50 km sur plusieurs chemins ;

ATTENDU QUE l'entreprise Profilco inc. a présenté la soumission la plus basse pour les travaux demandés, pour un montant total de 13,914.27\$ avec les taxes, inclus un seul marquage de ligne au montant de 16\$. Considérant que le nombre de marquage pour ligne d'arrêt qui sera nécessaire, sera plus élevé que sur la soumission , le montant de la facture sera alors augmenté d'environ 1000\$ ;

IL EST proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les travaux et les frais reliés pour un cout maximum totalisant 14,470\$ taxes incluses, les fonds provenant du budget pour l'entretien et réparation - infrastructure de 2017.

**2017-08-146 TRAVAUX DE DRAINAGE ET AMÉLIORATION SUR LE CHEMIN BROWNLEE NORD**

ATTENDU QUE l'inspecteur de la voirie demande l'autorisation d'effectuer le drainage, et l'enlèvement des roches et pré asphaltage des trous sur le chemin Brownlee Nord en préparation pour les travaux de pavage prévu pour l'été 2018 ;

ATTENDU QUE le comité des routes recommande que ces travaux soient effectués et les coûts estimés approuvés, de 15,000 \$,

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,  
ET RÉSOLU, unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER les travaux, incluant l'achat de tous les matériaux nécessaires et d'approuver les coûts y reliés, tel que ci-haut décrits, pour un montant maximal de 15 000\$, du budget pour l'entretien et réparation - infrastructure de 2017.

**2017-08-147 TRAVAUX DE DRAINAGE ET AMÉLIORATION SUR LE RANG 3**

ATTENDU QUE l'inspecteur de la voirie demande l'autorisation d'effectuer le drainage, et l'enlèvement des roches et pré asphaltage des trous sur le rang 3 en préparation pour les travaux de pavage prévu pour l'été 2018 ;

ATTENDU QUE le comité des routes recommande que ces travaux soient effectués et les coûts estimés approuvés, de 20,000 \$,

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jamie Moore, APPUYÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron, ET RÉSOLU, unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER les travaux, incluant l'achat de tous les matériaux nécessaires et d'approuver les coûts y reliés, tel que ci-haut décrits, pour un montant maximal de 20, 000\$, du budget pour l'entretien et réparation - infrastructure de 2017.

**2017-08-148 ACHAT D'ABRASIF POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER POUR LA SAISON 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie demande l'autorisation de commander 300 tonnes métriques d'abrasif pour mélanger avec le sel et le sable, afin de pouvoir préparer pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue du Pavage Chenail à 15.00\$/tm plus taxes et plus .57\$ pour redevance municipale, manutention d'hiver de janvier à mars de 1.00\$ ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Mineau, APPUYÉ PAR le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'offre de fourniture d'abrasif de Pavages Chenail aux conditions ci-haut décrites, pour la saison hivernale 2017-2018, telles que demandées ;

D'AUTORISER les dépenses pour l'achat de l'abrasif comme décrit plus haut, prévues dans le budget municipal 2017 de la voirie pour le sable, sel et abrasif.

**2017-08-149 ACHAT DE SABLE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS EN HIVER POUR LA SAISON 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie demande l'autorisation de commander 300 tonnes métriques de sable pour mélanger avec le sel et l'abrasif, afin de pouvoir préparer pour l'entretien des chemins en hiver pour la saison 2017-2018 ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Lucien Bouchard, APPUYÉ PAR le conseiller Pierre Mineau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER l'achat et la dépense de sable pour pas plus de 20\$/tm plus taxes, pour la saison hivernale 2017-2018, tel que demandé prévu dans le budget municipal 2017 de la voirie pour le sable, sel et abrasif.

#### **2017-08-150 ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE HIVER 2017**

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en voirie demande l'autorisation de commander 400 tonnes métriques de sel de déglacage pour les chemins d'hiver pour la saison 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Compass Minerals Canada corp au montant de 94.01\$/tm + tx, reçu lors de l'appel d'offre regroupée des municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville au mois de février 2017 ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ PAR le conseiller Jamie Moore, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER la dépense pour l'achat de sel de déglacage comme décrit plus haut, prévue dans le budget municipal 2017 de la voirie pour le sable, sel et abrasif.

#### **2017-08-151 REMPLACEMENT DE 10 BOYAUX D'ARROSAGE POUR LE SERVICE DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE le service des incendies a reçu une soumission de l'entreprise Arsenal, pour 10 boyaux d'arrosage, de 4 pouces de large par 100 pieds de long, pour un montant total de 6750\$ plus les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYER par le conseiller Pierre Mineau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER l'achat de ces boyaux d'arrosage, d'une valeur de 6750\$ plus taxes, montant provenant du budget de 2017 du service des incendies.

#### **RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES**

##### **PÉRIODE DES QUESTIONS**

Une citoyenne s'informe si la municipalité pourrait installer des enseignes pour passage de tortue, comme sur le ch. James Fisher, sur le ch. Jackson. Il y a beaucoup de tortue cet été et nous devons les protéger. Aussi elle demande des explications pourquoi la municipalité à traiter les mauvaises herbes sur le pont de la Montée Giroux, par des herbicides. Cette procédure est très dommageable pour la rivière. Le maire lui fera un suivi après avoir parlé avec Ambioterra.

Un autre citoyen demande la période ou les travaux sur Brownlee Nord se feront. Le maire le rassure en lui disant que ces travaux seront faits une fois la route 202 pavée.

#### **2017-08-152 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron, APPUYER par le conseiller Jamie Moore, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la séance soit levée à 20h35.

\_\_\_\_\_  
Paul Viau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Dubuc  
Directrice générale adjointe

*Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS :** La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus;

2017-08-133  
2017-08-136  
2017-08-138  
2017-08-148  
2017-08-151

2017-08-140  
2017-08-143  
2017-08-144  
2017-08-149

2017-08-145  
2017-08-146  
2017-08-147  
2017-08-150